



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communales-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20191007\_01

### Séance du 7 octobre 2019

**Nombre de  
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Votants : 14

**Date de la convocation :**  
28 septembre 2019

**Date d'affichage  
du compte rendu :**  
14 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le sept octobre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absentes excusées : Nelly GIROD, Anne-Marie MIVELLE (procuration à Carmen VALLET), Marie-Paule SCHENCK (procuration à Joël ALPY).

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée secrétaire de séance.

### **Objet : Cimetière (mur et ossuaire), attribution des travaux**

La Commune a décidé d'engager des travaux de réfection d'une partie du mur nord-est du cimetière et de l'ossuaire communal. Un dossier de subvention a été déposé auprès de l'État.

Après consultation d'entreprises, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les travaux suivants :

- Réfection du mur (entreprise Guillemain) : 6 542,50 € HT
- Réfection de l'ossuaire (entreprise Gauthier) : 4 998,34 € HT

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
*Florent SERRETTE*